

# • Itinéraire d'un dossier • de demande de carte de presse

## Étape 1

### Dépôt de la demande de carte à la CCIJP

Par voie postale ou en ligne



## Étape 2

### Instruction de la demande par un chargé de dossiers



- Il analyse le dossier avec les pièces requises.
- Il demande l'avis des correspondants régionaux, Île-de-France exceptée, pour les premières demandes.
- Il demande des pièces complémentaires si besoin.

## Étape 3

### Le passage au visa



#### Le dossier est étudié par les commissaires :

- Ils vérifient que la demande répond aux critères juridiques encadrant la profession.
- Ils vérifient la nature journalistique des tâches et du support (presse écrite, audiovisuelle, en ligne).
- Ils demandent des pièces complémentaires si besoin.

#### 1<sup>re</sup> demande



Deux visas requis  
(1 journaliste et 1 employeur)

#### Renouvellement



Un visa requis  
(sauf cas particuliers)

L'un des deux commissaires ou les deux décident d'envoyer le dossier à l'examen de l'ensemble des commissaires

Les 2 commissaires accordent la carte

## Étape 4

### Le passage devant la commission plénière

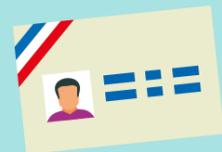


Les commissaires journalistes et employeurs se réunissent, réétudient le dossier et font valoir leurs arguments en faveur ou en défaveur de l'attribution de la carte.

La commission plénière accorde la carte

### Attribution de la carte

Impression et envoi de la carte de presse au demandeur.



La commission supérieure accorde la carte

La commission plénière refuse l'attribution de la carte

## Étape 5



### Le passage devant la commission supérieure

Elle peut infirmer le refus de la commission plénière : attribution de la carte.  
Elle peut confirmer le refus de la commission plénière : pas de carte de presse. En cas de refus, un recours devant les juridictions administratives est possible.